



CHSCT du 12 juin 2018 Compte Rendu

Le CHSCT s'est réuni le 12 juin 2018 sous la présidence de M. Michel ROULET, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais. La séance s'est ouverte à 9h30.

I : Projet de restructuration du réseau territorial 2019.

1. Projet de fusion de la trésorerie mixte d'Etaples avec la trésorerie spécialisée de Montreuil, avec transfert du recouvrement de l'impôt au SIP de Montreuil et transfert de la gestion de l'EPS Albert Calmette Camiers (1^{er} janvier 2019) à la trésorerie de Boulogne CH.

Pour la Direction, la trésorerie mixte d'Etaples est une structure reposant sur une équipe composée au TAGERFIP d'un comptable, d'un adjoint et 5 agents (en réalité 1 Idiv chef de poste, 1 A et 2 agents C et B en mai 2018).

Cette trésorerie est fragilisée dans la continuité de ses missions par la vacance de trois emplois et lors des absences y compris ordinaires des agents. Le secteur SPL ne dispose plus d'agent titulaire.

L'EPS Albert Calmette (IDAC) appartient au groupement hospitalier de territoire animé par l'EPS de Boulogne-sur-Mer géré par la trésorerie de Boulogne CH.



L'implantation d'Etaples est proche de celle de la trésorerie du Touquet (5,4 km) et permet de revoir le maillage territorial de ce secteur.

Le projet de restructuration consiste en un transfert des missions auprès de services spécialisés :

- la trésorerie de Boulogne CH pour la gestion comptable de l'EPS Albert Calmette Camiers ;
- la trésorerie de Montreuil pour les missions SPL hors EPS ;
- le SIP de Montreuil pour le recouvrement de l'impôt, les communes actuellement gérées par la Trésorerie d'Etaples relèveront du SIP de Montreuil pour la gestion de l'assiette et du recouvrement de l'impôt des particuliers.

Le projet permettra de disposer d'une équipe plus étoffée dans les services cibles, d'améliorer les conditions de vie au travail des agents et de faciliter le pilotage et l'organisation du travail. Les locaux du CDFIP de Montreuil seront densifiés, ce qui permettra de répondre aux objectifs de la politique immobilière de l'État.

Sur le plan immobilier :

Une première étude de plans a été réalisée en fonction de discussions sur place lors de la visite du BIL du 28 mai.

Deux solutions peuvent être envisagées :

- une installation sur deux étages : l'espace actuel de la trésorerie municipale de Montreuil-sur-Mer au rdc et l'espace actuel du SPF au niveau 1 de Montreuil-sur-Mer qui sera transféré au 1^{er} septembre 2018 sur le site de Boulogne Aumont
- une installation au rez-de-chaussée de part et d'autre de l'accueil, solution nécessitant le déménagement du PCRP au 1^{er} étage. Cette solution paraît plus adaptée au pilotage de la trésorerie.

Concernant les ambiances thermiques et lumineuses, les conditions de travail seront inchangées. Les opérations de déménagement seront assurées courant janvier 2019 (après l'arrêté comptable annuel) par la division ressources budgétaires et logistique.

L'entretien des locaux est réalisé par le biais d'une convention avec la mairie depuis 2016 qui sera à résilier.

En matière d'archives, les deux postes vont être amenés à estimer les volumes à détruire et les volumes à accueillir au sein de la nouvelle structure. La division BIL se chargera de l'enlèvement des sacs pour destruction.

Vos représentants **FO-Finances 62** : ont voté CONTRE cette proposition et ont dénoncé l'hypocrisie de certains propos. En effet, nous présenter le projet en nous affirmant par écrit que la restructuration allait permettre de



bénéficiaire d'une équipe plus étoffée, relève au mieux d'une méconnaissance du terrain et des vacances d'emplois, au pire d'une hypocrisie cynique... Transférer des emplois vacants, c'est transférer non pas de la charge de travail, mais bien de la surcharge de travail pour les agents, qui verront tous, sans exception, leurs conditions de travail immédiatement se dégrader !

Les agents contraints de rejoindre une autre affectation pourront bénéficier d'un accompagnement à la mobilité géographique.

En application de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2015, les opérations de regroupement de postes comptables entrent dans le périmètre des opérations ouvrant droit à la prime de restructuration instituée par le décret n°2008-366 du 17 avril 2008.

Le montant de la prime de restructuration revenant à ces agents sera déterminé en application des critères exposés dans l'arrêté ministériel du 4 février 2009 fixant pour les agents des ministères économiques et des finances les conditions de modulation de la prime de restructuration de service instituée par le décret n°2008-366 du 17 avril 2008 :

1. en fonction du changement ou non de résidence familiale ;
2. en fonction de la distance entre l'ancienne résidence administrative et la nouvelle ; (La distance entre Étaples et Montreuil étant de 13,4 km, la PRS serait de 2 480 € pour les agents pouvant en bénéficier) ;
3. selon que la distance entre la résidence familiale et la résidence administrative augmente ou non.

2. Projet de fusion de la trésorerie mixte d'Ardres avec la trésorerie mixte de Guînes, située 64 rue Narcisse Boulanger à Guînes (1er janvier 2019).



Pour la Direction, la trésorerie mixte d'Ardres est une structure reposant sur une petite équipe composée d'un comptable et de moins de trois agents au TAGERFIP (1 Idiv chef de poste et 1 C en mai 2018).

Elle est fragilisée dans la continuité de l'exercice de ses missions du fait des vacances d'emplois et lors des absences y compris ordinaires des agents.

Le rapprochement de ces deux trésoreries permettra de disposer d'une équipe plus étoffée, d'améliorer les conditions de vie au travail des agents et de faciliter le pilotage et l'organisation du travail.

Ces deux trésoreries sont distantes de 9 km et dépendent de la même RAN (Calais).

Les locaux de Guînes, construits en 2012, sont en locatif et disposent d'une surface suffisante pour accueillir les agents de la trésorerie d'Ardres.

Sur le plan immobilier :

Le transfert des missions de la trésorerie d'Ardres à la trésorerie de Guînes s'accompagnera d'un projet immobilier visant à accueillir au sein de l'immeuble, situé 64 rue Narcisse Boulanger à Guînes, les agents transférés dans le cadre de la restructuration.

Actuellement les agents de la trésorerie de Guînes sont répartis sur deux étages entre le bureau d'accueil, le bureau SPL et le bureau du chef de poste.

Les agents d'Ardres peuvent être installés à Guînes. Un poste de travail est déjà disponible au rez-de-chaussée. À l'étage, l'adjoint disposera d'un bureau individuel. Un poste de travail d'agent sera également installé à l'étage. Ces installations ne nécessitent pas de travaux.

Le ratio d'occupation sera de 13,20 m² par agent.



Vos représentants **FO-Finances 62** : ont voté CONTRE cette proposition.

À ce jour, seul 1 agent est titulaire de son poste. Au 1er juillet 2018 un agent ALD sera également affecté, mais il n'entre pas dans le périmètre de la restructuration.

Le montant de la prime de restructuration revenant à ces agents sera déterminé en application des critères exposés dans l'arrêté ministériel du 4 février 2009 fixant pour les agents des ministères économiques et des finances les conditions de modulation de la prime de restructuration de service instituée par le décret n°2008-366 du 17 avril 2008 :

1. en fonction du changement ou non de résidence familiale ;
2. en fonction de la distance entre l'ancienne résidence administrative et la nouvelle ;
3. selon que la distance entre la résidence familiale et la résidence administrative augmente ou non.

La distance entre Ardres et Guînes étant de 9 km, la PRS serait de 1 240 € pour les agents pouvant en bénéficier.

Les agents des deux trésoreries ne travailleront plus sur le module de 4,5 jours et seront obligés d'opter pour un module horaire sur 5 jours...

3. Projet de fusion de la trésorerie spécialisée d'Auchel avec la trésorerie spécialisée de Lillers, (1^{er} janvier 2019).



La trésorerie spécialisée d'Auchel est une structure reposant sur une petite équipe composée d'un comptable et de moins de trois agents au TAGERFIP (1 Idiv, chef de poste et un effectif de 4 agents C et B en mai 2018).

Elle est fragilisée dans la continuité de l'exercice de ses missions lors d'une vacance d'emploi et lors des absences y compris ordinaires des agents.

Le rapprochement de ces deux trésoreries permettra de disposer d'une équipe plus étoffée, d'améliorer les conditions de vie au travail des agents et de faciliter le pilotage et l'organisation du travail.

Ces deux trésoreries sont distantes de 8 km environ et dépendent de la même RAN (Lillers).

Les locaux de Lillers sont domaniaux et disposent d'une surface suffisante pour accueillir les agents de la trésorerie d'Auchel.

Sur le plan immobilier :

Le transfert des missions de la trésorerie d'Auchel à la trésorerie de Lillers s'accompagnera d'un projet immobilier visant à accueillir au sein de l'immeuble, situé 48 bis rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Lillers, les agents transférés dans le cadre de la restructuration.

Actuellement les agents de la trésorerie de Lillers sont répartis au rez-de-chaussée entre le bureau d'accueil de 6,42 m², le plateau SPL de 93 m² (6 agents et 8 postes de travail) et le bureau du chef de poste et de son adjointe (15 et 14 m²).

Une visite sur Lillers et Auchel, le 23 mai, a permis d'échanger avec les chefs de service et les agents et de déterminer une proposition d'installation. La dématérialisation va permettre le retrait d'un certain nombre d'armoires et de modifier l'installation des postes de travail.

Une proposition d'installation sur plan a été réalisée en fonction du choix d'organisation retenue lors de ces discussions.

Deux bureaux vont être réaffectés à l'usage de la trésorerie (courrier et coin repas situés de l'autre côté du couloir).

Une porte et un digicode limitant l'accès à ce couloir aux agents du poste, au gardien concierge et au gestionnaire du site, seront installés. Ainsi les bureaux du comptable et de son adjointe pourront y être installés. Un des agents du poste chargé de la gestion des régies s'installera dans le bureau actuel du chef de poste et pourra ainsi recevoir correctement les régisseurs. Le bureau contigu pourra être affecté à un agent et éventuellement un poste d'accueil pour un EDR.

Avec cette installation, 3 postes de travail sont rendus disponibles sur le plateau et permettront ainsi d'accueillir les agents d'Auchel, tous les agents partageant un même espace de travail.

Le ratio d'occupation sera de 12,51 m² par agent (surface 150 m² pour 12 agents)

Concernant les ambiances thermiques et lumineuses, les conditions de travail seront inchangées. L'éclairage des deux bureaux, qui seront intégrés à la trésorerie, sera transformé pour y poser un éclairage par LED.

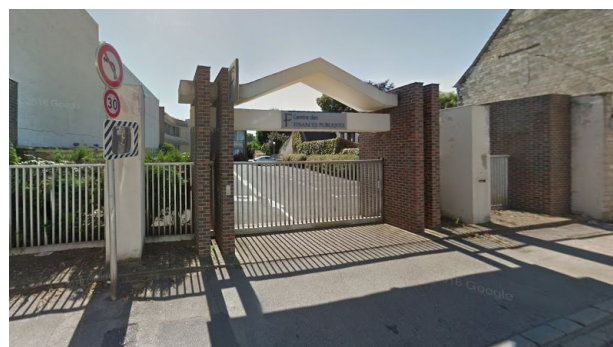
Les opérations de déménagement seront assurées courant janvier 2019 (après l'arrêté comptable annuel) par la division ressources budgétaires et logistique.

L'entretien des locaux entre dans le marché de nettoyage qui sera actualisé.

En matière d'archives, les deux postes vont être amenés à estimer les volumes à pilonner et les volumes à accueillir au sein de la nouvelle structure. La division BIL se chargera de l'enlèvement des sacs pour destruction.

Un coin repas est mis à disposition des agents du CDFIP (ancienne cantine).

Vos représentants **FO-Finances 62** : ont voté CONTRE cette proposition.

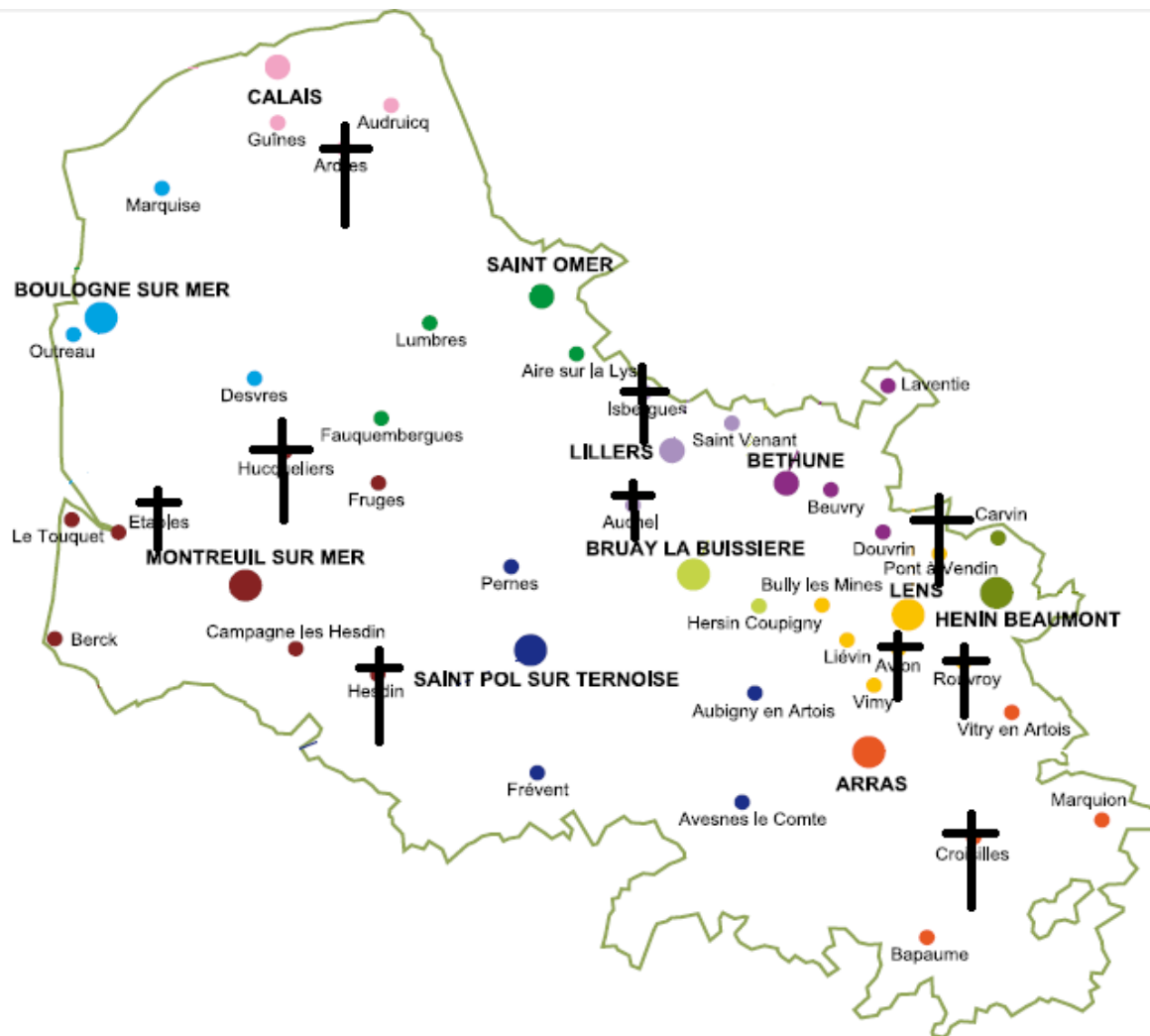


En application de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2015, les opérations de regroupement de postes comptables entrent dans le périmètre des opérations ouvrant droit à la prime de restructuration instituée par le décret n°2008-366 du 17 avril 2008.

Le montant de la prime de restructuration revenant à ces agents sera déterminé en application des critères exposés dans l'arrêté ministériel du 4 février 2009 fixant pour les agents des ministères économiques et des finances les conditions de modulation de la prime de restructuration de service instituée par le décret n°2008-366 du 17 avril 2008 :

1. en fonction du changement ou non de résidence familiale ;
2. en fonction de la distance entre l'ancienne résidence administrative et la nouvelle ;
3. selon que la distance entre la résidence familiale et la résidence administrative augmente ou non.

La distance entre Auchel et Lillers étant de 8 km, la PRS serait de 1 240 € pour les agents pouvant en bénéficier.



Vos représentants **FO-Finances 62** ne peuvent voter pour ces projets de restructurations qui suppriment des postes comptables et appauvrissent le maillage territorial privant ainsi de plus en plus les usagers d'une accessibilité à un service public de proximité.

II : Questions diverses

Vos représentants **FO-Finances 62** ont signalé que les pointages dans la nouvelle application SIRHIUS, via l'onglet «SIRHIUS Pointage Web», pour les sites non équipés de pointeuse, fait perdre beaucoup de temps aux agents.

Il faut :

1. démarrer l'ordinateur,
2. se connecter à Ulysse,
3. aller dans « mes applications »,
4. entrer : nom prénom et mot de passe,
5. accéder au pictogramme SIRHIUS pointage web,
6. cliquer sur ajouter un pointage.

L'ancien système sur AGORA permettait aux agents de pointer sur le même ordinateur sans perte de temps par le biais du numéro à 6 chiffres et les quatre premières lettres du nom de famille.

La direction a pris en compte cette régression et fait remonter l'information à la DG.

Vos représentants FO-Finances 62 en CHSCT :

Titulaires : Laurence DIDAUX & Sandrine BONET
Suppléants : Justine KORKUT & Jacques REGNIER